

SOS



le bulletin de l'anpcen

' Save Our Sky - Sauver notre ciel '

www.anpcen.fr/

No. 48 Printemps 2012



Lancement du concours
«Villes et Villages Étoilés 2012»,
c'est parti ! voir p.7



L'ANPCEN signe
deux partenariats
voir p.6

« Paris by night... », voir p.22

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

parrainée par Hubert Reeves



ANPCEN c/o SAF - 3 rue Beethoven - 75016 Paris

Promesses de printemps



Il faut toujours un hiver pour bercer un printemps dit-on, et le printemps est revenu, plein de promesses dans la nature, sur chaque branche, dans les jardins, les haies, les prés...

Promesses de mesures

L'autre campagne, électorale celle-là, a vu s'épanouir elle aussi ses promesses. Et, à l'inverse pourtant de bien des situations de terrain, la lumière fut faiblement mise sur les nuisances lumineuses... et les enjeux environnementaux en général. Lors de sa déclaration, « La France en avant », le candidat François Hollande a toutefois mentionné son souhait de « diminuer l'intensité lumineuse de nos grands centres urbains, avec de nouvelles ampoules plus économes ».

Une autre promesse, du gouvernement précédent, concernait la traduction, avant la fin de l'année 2011, en 200 décrets les 257 articles des lois Grenelle, exceptionnelles par la transversalité des mesures déclinées dans six domaines majeurs : bâtiments et urbanisme ; transports ; énergie ; biodiversité ; risques, santé et déchets et gouvernance. La promesse écloit par étapes, plus ou moins rapidement, selon les sujets et les lobbyings que chacun des thèmes rencontre. Le député Bertrand Panher estimait en février 2012 « que la quasi-totalité des décrets sera publiée avant le renouvellement de l'Assemblée, en juin. ». La phase des décrets passée, nombre d'entre eux devront encore être complétés par des arrêtés. C'est le cas pour les nuisances lumineuses.

Les enjeux de la lumière nocturne artificielle et ses nuisances on fait l'objet d'un premier décret publié en juillet 2011, décrypté pour vous dans le SOS de l'au-

tomne. Un nouveau décret est sorti ⁽¹⁾, en janvier relatif cette fois à la publicité extérieure, aux enseignes et pré-enseignes. Pour traduire les articles 36 à 50 de la loi Grenelle II, ce texte institue, entre autre, pour les communes de moins de 800 000 habitants, une obligation d'extinction des publicités et des enseignes lumineuses, entre une heure et six heures du matin, sauf cas dérogatoires. Il indique que les publicités lumineuses, en particulier numériques sont spécifiquement encadrées, en ce qui concerne leur surface, leur luminance, leur consommation énergétique, leur dispositif anti-éblouissement. Le décret indiquait une entrée en vigueur le 1er juillet 2012 ⁽²⁾.

Pourtant, il faudra comprendre pour les nouvelles installations seulement. En effet, s'il était dit initialement en janvier 2012 que les dispositifs existants disposaient d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité, un amendement dans la proposition de loi Warsmann, dite de simplification du droit et allègement des démarches administratives, votée un mois plus tard seulement, a porté à six ans le délai de mise en conformité des publicités, enseignes et préenseignes existantes. Un recours a même depuis été déposé. Un arrêté et une circulaire d'application seraient prévus.

Des arrêtés sont attendus aussi sur les extinctions de bâtiments, vitrines etc et sur les prescriptions face aux nuisances lumineuses. L'ANPCEN continue de suivre et participer à ces discussions. Chaque saison égrène son actualité propre au Grenelle de l'environnement. L'Ademe, sans concertation avec les acteurs, vient de lancer un plan d'aide à la rénovation de l'éclairage des communes de moins de 2000 habitants. Dotée de 20 M€, cette mesure permettrait « de réduire de 50 % la consommation d'électricité, de diminuer la pollution lumineuse et la pointe d'électricité à la tombée de la nuit. » Elle est destinée aux 31900 communes de moins de 2 000 habitants représentant plus de 25 % de la population française. Nous aurons l'occasion de revenir prochainement sur cette initiative : méthode, critères, effets.

Promesses d'ouvertures ?

Il est intéressant de noter que la désormais « charte déontologique » signée par les nouveaux ministres promeut, comme l'ANPCEN le recommande depuis un an, à l'Etat et aux collectivités, bien seule dans ce cas ou pionnière comme on veut, « la mise à disposition gratuite et commode sur Internet d'un grand nombre de données publiques » au rang desquelles, selon l'ANPCEN, l'éclairage public devrait figurer. Comme bien d'autres données.

On peut relever, par exemple, que lorsque le Sénat examinait le projet de loi sur une nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), il a été indiqué à propos des taxes communales sur l'électricité : « le Gouvernement n'a pas été en mesure de transmettre au rapporteur pour avis la liste des communes et des

groupements de communes pratiquant actuellement un taux majoré, ni la liste des taux ». Sous l'impulsion d'une mise en demeure de conformité par l'Europe à une directive, il s'agissait pourtant de modifier cette taxation. Depuis janvier 2011, pour chaque commune, il a été mis fin à l'exonération de l'éclairage public et ce sont les consommations finales d'électricité qui sont désormais taxées. Si l'on voulait réellement réduire les consommations, il serait donc d'autant plus important désormais pour les citoyens de suivre les décisions locales prises sur cette taxation, veiller à éviter les consommations inutiles, pour ne pas faire des problèmes environnementaux des recettes financières.

Promesses d'actions partagées

Quelques jours avant le printemps, en mars, comme une promesse, l'ANPCEN a signé deux conventions avec la fédération des 48 parcs naturels régionaux d'une part et avec les 9 parcs nationaux de France, d'autre part. Pour une coopération nouvelle, nationale et locale, permettant de progresser vers la limitation des nuisances lumineuses et, particulièrement, leurs conséquences portant atteinte à la biodiversité dans les espaces protégés et les communes environnantes.

Le décret de 2011 mentionne que, pour les nuisances lumineuses, ces espaces naturels feront « l'objet de mesures plus restrictives que celles appliquées aux dispositifs implantés en agglomération et en dehors des agglomérations ». Aussi notre partenariat cherche à concrétiser à une nouvelle échelle des relations déjà engagées localement en de nombreux lieux, partager les bonnes pratiques, nouer de nouvelles actions avec ceux qui n'ont pas commencé et les entraîner dans l'action. Dans tous les cas, progresser par une action conjuguée et élargir ensemble l'espace de prise en compte de ces questions.

Première action concrète, dès le mois de mai, lors du lancement de Villes et villages étoilés en mai 2012, qui a permis aux PNR et PNF de relayer notre information vers les territoires et inciter des communes à participer. Le concours a permis aussi de réunir, autour de l'ANPCEN, le soutien du Ministère de l'Ecologie et pour la première fois celui des réseaux de la Ligue pour la protection des oiseaux, l'une des premières associations françaises de protection de la nature, qui fête ses 100 ans cette année justement, avec 45000 membres. La LPO est aussi l'un des principaux conservatoires nationaux d'espaces naturels. Les Ecomaires nous ont également rejoints : 2000 communes qui par leurs élus ont choisi d'inscrire, dans leur politique, l'approche environnementale et le développement durable comme prioritaire.

Chacun de ces partenaires a comme nous une organisation nationale et une implantation multiterritoriale. De beaux partenaires pour faire fleurir d'autres actions, à suivre.

(suite page suivante)

(1) Décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes

(2) à l'exception de la disposition relative aux pré-enseignes dérogatoires, pour le 13 juillet 2013.

Promesses associatives

Au printemps, l'association a tenu son assemblée générale, rendez-vous qui permet d'abord de se rencontrer. Ce jour permet aussi de prendre la mesure de ce qui a été accompli en une année et de se donner une pulsation nouvelle pour le futur. Oui, l'environnement de l'ANPCEN change fortement, l'association évolue avec lui, en persévérant dans la recherche d'un équilibre entre l'esprit de bénévolat et l'efficacité à laquelle elle est obligée (voir p.5).

Il nous faut franchir plusieurs caps en hissant l'organisation et la communication de l'association vers les exigences de gestion d'une association nationale influente. Il nous faut conforter son double ancrage, historique dans l'astronomie et plus récent dans l'environnement. Celui-ci façonne une place tout à fait originale et unique à l'association. L'ANPCEN est la seule association nationale dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans. Elle agit, à aussi de manière unique, dans plusieurs dimensions, en conduisant

en même temps des actions de plaidoyer national et des actions locales très concrètes de terrain.

Avec ses adhérents et ceux des 100 associations membres, l'ANPCEN représente déjà plus de 5500 personnes mobilisées. Pourtant le décret sorti en 2011 sur les associations environnementales doit la pousser à réunir beaucoup plus d'adhérents encore d'ici à 2014 pour être reconnue selon les nouvelles règles ! Et nous avons pour cela toujours besoin du soutien et des relais de chacun d'entre vous : bénévolat, dons, adhésions.

L'ANPCEN est née un jour en mars. Si l'ANPCEN était un oiseau, elle serait peut-être une hirondelle de printemps.... Annonciatrice, elle a su donner l'alerte tôt sur des enjeux méconnus des pouvoirs publics et des citoyens. Elle saurait aussi qu'il lui faut emmagasiner des forces, avant les autres saisons, car, avant bien des échéances pour lesquelles elle doit être prête, il n'y a ... qu'un battement d'ailes.

Anne-Marie Ducroux
Présidente

Sommaire

ANPCEN	4-5
Parcs Nationaux et Régionaux	6
Villes et Villages Étoilés	7-13
Actions des Correspondants	14-15
Actions des Communes	16-17
Textes et Stratégies Publiques	18-19
Extinctions Nocturnes	20-21
Biodiversité	22
Réserves de Ciel Étoilé	23

Adhésion/ré-adhésion à l'ANPCEN – année 2012

Je soutiens l'ANPCEN en tant que :

Pour un coût réel après déduction fiscale de :

- Particulier** : 20 € _____ 6,80 €
 Étudiant : 10 € _____ 3,40 €
 Famille (2 personnes à la même adresse) : 30 € _____ 10,20 €
 Membre donateur : montant illimité _____ déduire 66% du montant du don
 Association* : 35 € _____ *précisez votre nombre d'adhérents (obligatoire) :.....
 Collectivités, organismes et entreprises : 100 €

Vous pouvez également régler votre adhésion par prélèvement automatique ou en ligne sur www.anpcen.fr et effectuer ainsi votre règlement par carte bancaire.

Je recevrai le bulletin "SOS" 4 fois par an : par voie électronique par voie postale

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Courriel _____

Date : _____ Signature : _____

Bulletin à renvoyer avec votre règlement libellé à l'ordre de l'ANPCEN à :
ANPCEN / SAF - 3 rue Beethoven 75016 PARIS

Rédaction

Directeur de la publication :
Anne-Marie Ducroux

Rédacteur en chef :
Christophe Martin-Brisset

Maquette :
Sergio Ilovaisky ANPCEN 04

Merci à tous nos contributeurs qui ont permis la réalisation de ce numéro 48 de SOS, le bulletin de l'ANPCEN :

Anne Marie Ducroux • Trame Verte et Bleue.fr • Le Dauphiné.com • l'Echo • Le Progrès.fr • Vosges Matin.fr / C. Brugier • SICECO • La Montagne.fr • Leveil.fr • Christelle Pommeret • Dominique Pierson • La Voix du Nord.fr • Raymond Sadin ANPCEN 38 • Claire Fauvet ANPCEN 38 • Michel Masson ANPCEN 90 • Jean-Michel Lazou ANPCEN 67 • Vincent Boucault • La Nouvelle République • Côté Caen.fr • Collectivités durables.fr • Angers.fr • Dernières Nouvelles d'Alsace.fr • ADUHME.org • ADEME • Le Bien Public.com • Le Parisien.fr • Geinsay Chau • Paris.fr • Ouest France.fr • IDA / Christophe Martin-Brisset • Nicolas Bessolaz / Christophe Martin-Brisset

Impression :

Imprimerie Indika
25, chemin de Chapitre
31000 Toulouse
www.indika.fr
Certification ISO 14001
et membre du réseau Imprim'Vert

SOS est édité par l'ANPCEN, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, parrainée par Hubert Reeves / membre de FNE collaboration IDA.

ANPCEN c/o SAF
3, rue Beethoven
75016 Paris
www.anpcen.fr

Contacts :

Anne-Marie Ducroux
Présidente

Christophe Martin-Brisset
Rédacteur en chef
christophe.martin-brisset@anpcen.fr